



# Bourses nationales lycées rentrée septembre 2021

publié le 20/05/2021

Les demandes de bourses nationales de lycée pour l'année scolaire 2021/2022 sont à constituer. Depuis la rentrée 2017, le service en ligne de demande de bourses pour le lycée est généralisé à tous les collèges publics de toutes les académies.

Les demandes de bourses s'effectueront sur deux périodes :

- la première période du 17 Mai au 6 juillet 2021 où il ne sera possible de déposer son dossier que sous format papier après demande au secrétariat ou téléchargeable sur <http://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>
- La deuxième période du 02 septembre au 21 octobre 2021 où la saisie pourra être faite en ligne.

Même si votre enfant n'est pas boursier au collège, il peut l'être au lycée.

Le simulateur de bourses de lycée est accessible [ici](#).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 6 juillet 2021, date impérative.

Les familles qui n'auront pas formulé leur demande dans les délais fixés par le Ministère ne pourront pas bénéficier d'une bourse de lycée pour l'année scolaire 2021/2022.



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.